



LE MONDE

J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 20, numéro 9

4^s

Richard M. Wise,
expert en évaluation
d'entreprise chez MNP

*Comment
s'établit la
valeur en vertu
d'une convention
d'achat-vente entre
actionnaires ?*

Transactions 2012



■ **Miller Thomson déménage dans
les anciens locaux de Bell Canada**

Richard M. Wise



Gravures Adams

Pour tous vos besoins en imprimerie

Imprimer, Graver, Estampage à Chaud, Gaufrer
En-Têtes de Lettres, Enveloppes, Cartes d'Affaires
Invitation, Annonces, Couvertures, etc.

Système de gestion de commandes en ligne

**S.V.P. communiquer avec nous
pour recevoir des échantillons gratuits ou une soumission**

Depuis

**Gravures
Adams
International Ltée**

Pour tous vos besoins en imprimerie

Siège Social
5690, boul. Thimens
St-Laurent, QC H4R 2K9
T 514-937-7744
F 514-937-9316

Sans Frais: 1-888-232-6729

www.adamsengraving.com
info@adamsengraving.com

MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO

Établissement de la valeur en vertu d'une convention d'achat-vente entre actionnaires

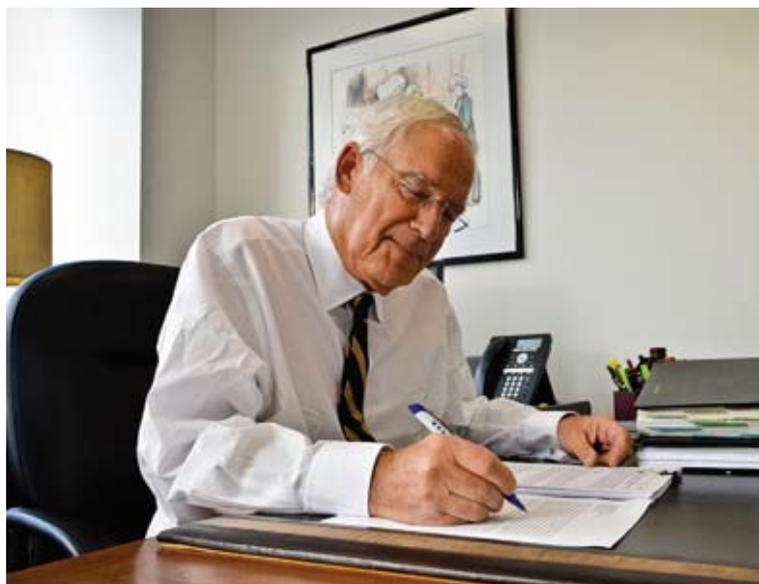
(NDLR)– Richard M. Wise est comptable professionnel agréé depuis plus de 40 ans et expert en évaluation d'entreprises. Il a agi comme témoin expert dans de nombreuses causes litigieuses importantes devant différentes juridictions au Québec et au Canada. Il est régulièrement retenu comme expert par les cabinets d'avocats qui font du litige. Le Monde Juridique croit que cet article que nous lui avons demandé de rédiger saura éclairer la lanterne de nos lectrices et lecteurs. De plus, sa lecture les rassurera peut-être par ses réponses aux interrogations sur leur propre contrat de société qui les lie au cabinet dont ils font partie comme actionnaires. C'est le cadeau de Noël et du Nouvel An 2013 que nous vous offrons avec nos meilleurs vœux.

Par Richard M. Wise

L'un des éléments les plus cruciaux, mais souvent le plus négligé, d'une convention entre actionnaires ou d'une convention de société est la disposition d'achat-vente, dont l'objectif est de fournir un marché et de la liquidité pour la participation dans la société de l'actionnaire cessionnaire ainsi qu'un moyen ou un mécanisme permettant aux actionnaires ou aux associés restants d'acquiescer cette participation lorsque l'un ou l'autre des événements « déclencheurs » ci-dessous survient :

- Décès;
- Handicap mental ou physique;
- Faillite;
- Retraite;
- Cessation d'emploi involontaire (licenciement);
- Dissension ou impasse entre les actionnaires;
- Condamnation au criminel;
- Réclamation visant des biens matrimoniaux;
- Volonté de vendre les actions et de se retirer de la société pour créer sa propre entreprise.

Dans le but de fournir une protection en cas de décès, il est possible de recourir au financement du prix de vente convenu dans la disposition d'achat-vente, de sorte



que les liquidités de l'actionnaire ou des actionnaires restant(s) ne subiront pas une pression indue. Ce financement s'effectue habituellement par voie d'une assurance vie.

En résumé, les dispositions d'achat-vente d'une convention entre actionnaires doivent atteindre un certain nombre d'objectifs :

- L'actionnaire cessionnaire aura accès à un marché et obtiendra un juste prix pour ses actions en raison d'un décès, d'une mésentente ou d'une incapacité de demeurer au sein de l'entreprise.

- En cas de décès, il existe un instrument permettant l'administration en temps opportun de la succession de l'actionnaire décédé.
- Une certitude accrue, aux fins de la planification successorale, à l'égard du montant et de la liquidité en ce qui a trait aux actions de l'actionnaire décédé.
- Le contrôle de la société par les actionnaires restants est assuré, sans la participation ni l'ingérence possible de tiers qui pourraient autrement acquérir les actions de l'actionnaire cessionnaire.
- Un prix d'achat juste et un mécanisme visant la participation acquise par l'actionnaire ou les actionnaires restant(s).

aspects relatifs à l'évaluation

Les conventions entre actionnaires sont rédigées uniquement après que les intentions des parties aient été abordées et convenues. Cependant, dans l'avenir, lorsqu'une disposition d'achat-vente est éventuellement déclenchée, des problèmes peuvent tout de même survenir en raison d'un changement des relations et des circonstances ou d'instructions inadéquates figurant dans la convention relativement à l'établissement de la manière d'évaluer la participation de l'actionnaire cessionnaire. À titre d'exemple, un grand nombre de conventions prévoient que le prix d'achat-vente correspond simplement à la « valeur comptable » – laquelle, pour les raisons énumérées ci-dessous, entraînera fréquemment d'importantes iniquités et des résultats faussés. Même le terme « juste valeur marchande » peut comprendre d'importantes lacunes dans le cadre d'une disposition d'achat-vente. Ces éléments sont abordés ci-après.

Le prix d'achat-vente

Dans toute disposition d'achat-vente, le prix de la transaction entre l'actionnaire cessionnaire et l'actionnaire ou les actionnaires restant(s) doit être clair et pouvoir être aisément établi. Voici les méthodes habituellement utilisées pour établir le prix dans le cadre d'une convention d'achat-vente :

- Prix fixe négocié à l'avance par les parties, actualisé périodiquement (habituellement chaque année) et utilisé dans le cadre d'un événement précis se produisant ultérieurement.
- Prix établi par un tiers indépendant, tel qu'un expert en évaluation d'entreprise accrédité.

- Prix établi au moyen d'une formule.
- Prix établi en vertu d'une disposition de sortie forcée (shotgun clause).
- Prix établi en vertu d'un droit de premier refus.

Aucune approche relative au problème de l'établissement d'un prix en vertu d'une convention d'achat-vente ne sera à l'entière satisfaction de toutes les parties ni ne traitera de l'ensemble des situations. Comme il est expliqué ci-après, aucun de ces cinq mécanismes de substitution aux fins de l'établissement des prix n'est entièrement satisfaisant. Qui plus est, sans égard à la méthode convenue, diverses difficultés peuvent survenir en raison de l'interprétation du terme (ou de la norme) « prix/valeur » utilisé dans la convention. Les observations qui suivent ont trait à certains problèmes qui surviennent fréquemment dans le cadre du recours à divers mécanismes d'établissement des prix.

Bon nombre de conventions d'achat-vente (souvent préparées par des avocats) emploient les termes « valeur comptable », « juste valeur marchande », « juste valeur », « valeur » ou tout autre terme dont les conséquences font rarement l'objet d'une réflexion. Chacun de ces termes ayant trait à la valeur (normes de valeur) peut mener à différentes conclusions en matière d'évaluation.

Étant donné que « valeur comptable » et « juste valeur marchande » sont les termes les plus utilisés dans les dispositions d'achat-vente pour exprimer le terme prix/valeur, les observations ci-dessous mettront en relief certains des problèmes potentiels pouvant découler de leur utilisation.

Utilisation du terme « valeur comptable »

La « valeur comptable » (laquelle est généralement le coût historique) peut être totalement inappropriée pour l'établissement d'un prix dans le cadre d'une convention d'achat-vente et être injuste à titre de base pour l'acquisition des actions de l'actionnaire cessionnaire. Dans la quasi-majorité des cas, l'actionnaire ou les actionnaires restant(s), ou l'actionnaire ou les actionnaires cessionnaire(s), sera (seront) traité(s) injustement si le prix d'achat-vente correspond à la valeur comptable (sauf peut-être dans des situations de placements de portefeuille).

Si la disposition d'achat-vente de la convention utilise le terme « valeur comptable », le paiement d'un tel montant à l'actionnaire sortant ou décédé peut être large-

ment inférieur à un montant juste et raisonnable, car les augmentations de la valeur des immobilisations corporelles et l'existence d'actifs hors bilan, comme des actifs incorporels de grande valeur, y compris la propriété intellectuelle et l'écart d'acquisition (l'achalandage), ne seront généralement pas pris en compte dans le calcul de la valeur comptable. Cette situation découle du fait que les actifs corporels sont habituellement comptabilisés au coût initial ou historique, et les actifs incorporels, sauf s'ils sont acquis ou obtenus par suite d'un regroupement d'entreprises, ne seront pas reflétés pas au bilan de l'entité, ni les actifs et passifs éventuels. Ces éléments ne font l'objet que d'un bref commentaire dans les notes aux états financiers.

En résumé, bien que la « valeur comptable » soit le terme le plus simple à comprendre – et la valeur la plus simple à calculer – elle entraîne souvent des résultats très injustes.

Pour éviter des iniquités potentiellement importantes, l'utilisation du terme « valeur comptable ajustée » peut être envisagée, lequel laisse entendre que les actifs et les passifs sont ajustés à leur juste valeur marchande. Mais uniquement ceux comptabilisés au bilan? Qu'en est-il des éléments hors bilan?

Juste valeur marchande

En raison des types de problèmes et d'iniquités que peut entraîner l'emploi du terme « valeur comptable », certains professionnels ont privilégié l'utilisation du terme « juste valeur marchande » dans les dispositions d'achat-vente. Cependant, l'emploi de ce terme peut également créer

d'importants problèmes et produire des résultats inéquitables non voulus.

À titre d'exemple, supposons qu'un actionnaire cessionnaire détient une participation minoritaire. Si la convention prévoit qu'il doit recevoir la « juste valeur marchande » en cas d'un événement déclencheur, la première question qui vient à l'esprit est si des escomptes doivent être appliqués dans le cadre de l'établissement de la valeur de cette participation minoritaire. Une participation minoritaire manque de contrôle de droit et n'est pas liquide, sauf indication contraire dans la convention entre actionnaires.

Par conséquent, en l'absence de toute autre instruction ou directive particulière, l'évaluateur suivra les principes et pratiques d'évaluation reconnus et, sauf instruction ou directive contraire figurant dans la convention, il appliquera un escompte pour manque de contrôle à la valeur au prorata de la participation de l'actionnaire cessionnaire pour tenir compte de l'absence de contrôle inhérente, ainsi qu'un escompte pour absence de négociabilité afin de tenir compte du caractère illiquide de la participation. Les litiges découlent habituellement de la justification des escomptes ainsi que de leur montant.

L'emploi du terme « juste valeur marchande » sans autre précision peut entraîner d'autres problèmes pour l'évaluateur. Par exemple, en l'absence d'instructions précises, l'évaluateur doit-il tenir compte de la perte des services futurs fournis par l'actionnaire cessionnaire que subira la société?

Notre métier : quantifier pour décider

Accuracy

Accuracy Canada poursuit sa croissance et s'installe à deux nouvelles adresses

Enquêtes, litiges, arbitrages	ACCURACY QUÉBEC Complexe Jules Dallaire 2828, boul. Laurier bureau 930 Québec (Québec) G1V 0B9 Tél. : 418-780-1956	ACCURACY MONTRÉAL Tour Telus 630, boul. René-Lévesque Ouest bureau 2650 Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : 514-333-0633
-------------------------------	--	---

www accuracy com

Paris | Madrid | Amsterdam | Milan | Francfort | Bruxelles | Londres | Munich | Québec | Montréal | Rome | New Delhi

L'évaluateur peut devoir composer avec l'actionnaire majoritaire restant qui affirme que l'écart d'acquisition ne devrait pas être pris en compte, car il avait la responsabilité de la majorité des activités de la société et que, par conséquent, cet écart d'acquisition lui revient et qu'il était personnel (non commercial). Ces types de litiges ont fait l'objet de décisions des tribunaux, lesquelles dépendent fortement des faits particuliers relatifs à chacune des causes.

Conclusion

Les observations précédentes ne traitent que de quelques-uns des problèmes potentiels. Les mécanismes d'évaluation

et d'établissement des prix ayant trait à chacun des événements déclencheurs doivent faire l'objet d'une discussion approfondie entre les parties et leurs avocats.

Richard M. Wise, FCPA, FCA, CA•EJC, est l'associé responsable du Groupe d'évaluation et litige financier du bureau de Montréal de MNP SENCRL, srl. Il a été président de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

La rémunération des juges fédéraux examinée de façon indépendante

L'Association du Barreau canadien (ABC) se réjouit de la réponse formelle et publique du gouvernement fédéral à l'examen indépendant du processus de détermination de la rémunération des juges, par les modifications apportées à la Loi sur les juges dans la partie 4, section 9, du projet de loi C-45 (loi omnibus sur le budget).

« L'ABC félicite le gouvernement pour l'opportunité de sa réponse et la rapidité de la présentation des modifications législatives nécessaires à sa mise en œuvre », a déclaré le président de l'ABC nationale, Robert Brun, c.r., de Vancouver.

Par ces modifications, le gouvernement a résolu de réduire le délai de sa réponse à la Commission quadriennale d'examen de la rémunération des juges, le faisant passer de six à quatre mois, et de présenter rapidement une législation de mise en œuvre. « Il s'agit d'un bon moyen d'améliorer l'efficacité du processus », selon Robert Brun. « Nous félicitons le gouvernement pour son appui à un processus efficace et non conflictuel de détermination de la rémunération des juges. »

L'objectif de l'ABC est de protéger et de promouvoir

l'indépendance de la magistrature, qui est essentielle au maintien d'un système juridique de haute qualité au Canada. L'Association soutient qu'une rémunération adéquate est un élément clé de l'indépendance judiciaire, mais ne commente pas les montants de la rémunération.

Constituée par la Loi sur les juges, la Commission d'examen de la rémunération des juges formule des recommandations au ministre de la Justice tous les quatre ans sur le salaire et les avantages sociaux des juges nommés par le gouvernement fédéral. L'ABC souligne l'importance du rôle de la Commission dans la détermination de la rémunération des juges.

L'ABC a exprimé son opinion sur la question dans une lettre adressée au Comité sénatorial des finances nationales et au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes. Vous pouvez consulter la lettre sur le site Web de l'ABC.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

EXPERTISE JURICOMPTABLE: L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Présent dans plus de 40 villes en Amérique du Nord, en Asie, en Europe et au Royaume-Uni, NAVIGANT regroupe le plus grand nombre d'experts en JURICOMPTABILITÉ ET ENQUÊTES FINANCIÈRES au Québec.

CE QUI NOUS DISTINGUE:
Nos compétences, notre grande expérience et notre indépendance.

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants:

- » Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- » Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- » Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- » Ruptures de contrats et différends contractuels
- » Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Nos associés et directeurs au Québec

Richard Forand CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6159	Alain Lajoie FCPA, FCA, CA•EJC, MBA 514.227.6163
André Lepage FCPA, FCA, CA•EJC, CFE 514.227.6164	Paul Levine FCPA, FCA, CA•EJC, EEE 514.227.6162
Jonathan Allard CPA, CA, CA•EJC, EEE, MBA 514.227.6162	Michel Hébert CPA, CA, CA•EJC 514.227.6171
Luc Marcil LL.L., CPA, CA, CA•EJC 514.227.6184	Guy St-Georges CPA, CA, CFE 418.263.4746
Suzanne Harting BAA 514.227.6180	Jacqueline Lemay CPA, CA, CA•EJC 514.227.6182
François Auclair CPA, CA, CFE 514.227.6183	Marie-Lise Gingras CPA, CA, MBA 514.227.6186

NAVIGANT

www.navigant.com

Montréal: 514.798.5874 | Québec: 418.780.5874

LITIGE & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

©2012 Navigant Consulting, Inc. Tous droits réservés.



Volume 20, numéro 9

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
 642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
Image-innée

Photographie
Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2012 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

Établissement de la valeur en vertu d'une convention d'achat-vente entre actionnaires <i>Par Richard M. Wise.....</i>	3
La rémunération des juges fédéraux examinée de façon indépendante	6
FMC avec Dentons devient un nouveau joueur mondial	9
FMC reçoit le prix Pro Bono Canada	10
Cain Lamarre Casgrain Wells lance un ouvrage en droit du transport routier avec CCH	11
Nouveau coassocié national de Heenan Blaikie Me KIP Daechel	12
Transactions Norton Rose	13
Norton Rose et Fulbright & Jaworski L.L.P. se regroupent pour former Norton Rose Fulbright	18
Transactions 2012 Borden Ladner Gervais-Montréal	19
Transaction Heenan Blaikie	22
Les associés de Salans, de FMC et de SNR Denton approuvent leur regroupement en vue de former Dentons	26
Transactions d'Osler Montréal	27
Le cocktail des Fêtes du CRAC...à craquer !	30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

15 ans déjà
 1997-2012

Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésoles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

FMC avec Dentons devient un nouveau joueur mondial

Le nouveau cabinet sera dans une situation unique pour donner à ses clients une longueur d'avance sur la concurrence

Les associés de Salans LLP, de Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l. (FMC) et de SNR Denton ont approuvé le 28 novembre dernier leur regroupement, qui créera un nouveau cabinet d'avocats mondial soucieux de donner à ses clients une longueur d'avance sur la concurrence partout dans le monde. Le nouveau cabinet portera la dénomination suivante :

Issu d'un regroupement qui ne résulte pas de l'union d'un cabinet britannique et d'un cabinet américain et premier à réunir un cabinet canadien de premier plan et un cabinet présent aux États-Unis, Dentons sera dans une situation unique pour offrir à ses clients des solutions avant-gardistes porteuses de valeur.

Polycentrique : Dentons tire parti de sa diversité, que ce soit sur le plan de la géographie, de la culture ou des traditions juridiques, ce qui le rend véritablement polycentrique. Il n'aura ni siège social ni culture nationale dominante et offrira fièrement à ses clients les services d'avocats de haut calibre, aux origines et aux formations diverses, formés en droit civil et en common law britannique et américaine.

Multinational : Il s'agit du regroupement le plus considérable jamais effectué qui ne résulte pas de la fusion d'un cabinet britannique et d'un cabinet américain et le premier dont les associés fondateurs sont présents dans toute l'Europe, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Contrairement à d'autres fusions de cabinets européens qui exerçaient dans un seul territoire, ce regroupement est exceptionnel de par sa portée et son envergure, car Salans est bien établi dans toute l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Fort de la longue tradition d'excellence qui est la sienne au Royaume-Uni et aux États-Unis et grâce à ses bureaux bien établis au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et en Afrique, SNR Denton mettra à la disposition de ses clients des ressources profes-



Me. Claude Morency, associé directeur de FMC Montréal

sionnelles sur quatre continents.

Forte présence au Canada et aux États-Unis : Lorsque Dentons commencera sa nouvelle existence, FMC deviendra le premier cabinet canadien de renom à se regrouper avec un cabinet présent aux États-Unis, de sorte que les clients qui font affaire dans les deux pays pourront bénéficier des conseils d'un seul cabinet.

Dentons mettra à la disposition de ses clients les services de plus de 2 500 avocats et professionnels de haut calibre œuvrant dans 79 bureaux situés dans 52 pays en Afrique, en Asie-Pacifique, au Canada, en Europe, en Asie centrale, au Moyen-Orient, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il sera le septième cabinet d'avocats en importance au monde pour ce

qui est du nombre d'avocats et de professionnels.

Le nouveau cabinet offrira à ses clients des services intégrés dans le cadre de mandats multinationaux, mais il demeurera attentif aux besoins de la clientèle précieuse de chacun des cabinets fondateurs, qui se compose d'un vaste éventail d'entreprises, d'organismes gouvernementaux et d'institutions dans tous les secteurs.

Le nouveau cabinet sera structuré à titre d'association (ver-ein) suisse et sera dirigé par un conseil et une équipe de direction mondiaux composés des personnes suivantes :

- Elliott Portnoy, chef de la direction mondiale
- Joe Andrew, président du conseil mondial
- François Chateau, vice-président du conseil mondial
- Bill Jenkins, vice-président du conseil mondial
- Matthew Jones, chef de la direction, Royaume-Uni, Moyen-Orient et Afrique

- Dariusz Oleszczuk, chef de la direction, Europe
- Chris Pinnington, chef de la direction, Canada
- Peter Wolfson, chef de la direction, États-Unis
- Jana Cohen Barbe, actuellement coprésidente, Secteur des institutions financières et des fonds de SNR Denton
- Michael Barr, actuellement associé principal, États-Unis, de SNR Denton
- Neil Cuthbert, actuellement associé principal, Moyen-Orient, de SNR Denton
- Mike Kaplan, actuellement associé directeur du bureau de Toronto de FMC
- Martin Kitchen, actuellement associé principal, Royaume-Uni, de SNR Denton
- Evan Lazar, actuellement coprésident, Immobilier mondial, de Salans

Le regroupement prendra effet au cours du premier trimestre de 2013.

FMC reçoit le prix Pro Bono Canada

Ce prix vise à souligner les réalisations exceptionnelles d'un cabinet d'avocats dans le domaine des services juridiques bénévoles

Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L. (FMC), l'un des principaux cabinets d'avocats en droit des affaires et en litige au Canada, est heureux d'annoncer qu'il a reçu le prix « Canadian National Pro Bono Law Firm Award » de cette année. Ce prix est remis à un cabinet d'avocats national qui accomplit un travail remarquable en matière de prestation de services juridiques bénévoles.

La décision du comité de sélection, qui était composé de représentants de Pro Bono Québec, d'Access Pro Bono (BC), de Pro Bono Law Alberta, de Pro Bono Law Ontario et de Pro Bono Law Saskatchewan, reposait sur une analyse du degré d'engagement que démontrent les cabinets d'avocats quant à la mise en œuvre de politiques et de programmes conçus pour encourager les avocats à donner de leur temps et à représenter sans frais des personnes à faible revenu ou des organismes ainsi que de l'innovation dont ces derniers font preuve dans la façon de dispenser des services juridiques bénévoles.

« C'est un honneur pour notre cabinet de se voir remettre un prix aussi prestigieux par ces organismes », affirme Chris Pinnington, chef de la direction de FMC. « La prestation de services juridiques bénévoles fait partie intégrante de la culture et de la stratégie d'affaires de FMC et nous continuerons à

promouvoir un environnement où nos actions enrichissent nos collectivités, notre cabinet, l'exercice de notre profession et nos relations avec nos clients. »

FMC cherche à offrir des services bénévoles à des Canadiens vulnérables et à faible revenu, à des organismes à but non lucratif qui viennent en aide à ceux-ci ainsi qu'à des organismes culturels, communautaires ou axés sur la diversité qui sont présents dans les collectivités où FMC exerce ses activités. Le programme des services juridiques bénévoles du cabinet, auquel prennent part des avocats de tous les domaines de pratique et dont la gestion est assurée par un chef régional dans chacun de nos bureaux, vise à fournir à tous les professionnels du cabinet des occasions de réaliser des mandats bénévoles, et ce, en vue d'élargir notre expérience collective et de développer les compétences des participants, tout en respectant notre obligation professionnelle de faciliter l'accès à la justice.

« Cette prestigieuse distinction que nous venons de recevoir confirme que nous exerçons une force positive tant au sein de la communauté juridique que de la population en général », affirme Barbara Grossman, associée de FMC et chef du programme national du cabinet en matière de services juridiques bénévoles. « Ce prix nous motive à continuer de miser sur nos initiatives visant à promouvoir les services bénévoles dans notre cabinet ainsi que dans l'ensemble de la profession juridique. »

Cain Lamarre Casgrain Wells lance un ouvrage en droit du transport routier avec CCH

Cette histoire débute en décembre 2010. Guy Comeau et Me Renée Roy de Publications CCH Ltée contactent l'équipe. Ils souhaitent publier un livre traitant du droit du transport au Québec et croient que nous sommes le plus aptes à le faire. Malgré nos appréhensions, nous avons accepté le mandat.

Pour parvenir à toucher notre public cible, CCH a mis sur pied un focus group, regroupant plusieurs acteurs clés dans le domaine du transport routier au Québec. Plusieurs questions leur ont été posées, visant à connaître ce qu'ils aimeraient voir se retrouver dans un ouvrage traitant du transport routier par véhicules lourds. Le résultat du focus group nous a réellement permis de circonscrire l'étendue de notre mandat de rédaction.

La division des tâches s'est faite assez naturellement, les six avocats formant l'équipe de rédaction de Cain Lamarre Casgrain Wells ayant chacun leur spécialité au sein du groupe. Me François Rouette, à la tête de l'équipe de rédaction, a œuvré durant toute sa carrière en droit des transports, autant pour des clients canadiens qu'américains, et ce, dans plusieurs juridictions en Amérique et participé à plusieurs réformes dans le domaine du transport, notamment aux discussions ayant mené à l'instauration du système actuel d'évaluation continue du comportement des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Me Benoît Groleau, a vécu plusieurs réformes, dont la déréglementation économique de la fin des années 80, et se spécialise en droit corporatif et transactionnel touchant les entreprises de transport. Me Stéphane Lamarre, associé du bureau de Montréal, a défendu de nombreux transporteurs autant au Québec qu'en Ontario et possède une expertise très pointue relativement aux audiences de la Commission des transports du Québec. Me Virginie Massé a plaidé à de nombreuses reprises devant ladite commission, la Cour du Québec et la Cour supérieure, autant au Canada qu'aux États-Unis.



Les 6 auteurs de l'ouvrage, de gauche à droite : Me Pierre-Luc Larouche, Me Virginie Massé, Me Stéphane Lamarre, Me Benoît Groleau, Me François Rouette, Me Simon Rainville

Me Simon Rainville se spécialise quant à lui sur le volet civil du droit des transports, touchant notamment les contrats de transport, les questions de responsabilité des marchandises transportées et les réclamations de frais de transport. Finalement, Me Pierre-Luc Larouche a développé au cours des dernières années une grande expérience en droit pénal du transport routier.

Trêve de modestie, notre équipe avait donc tous les éléments nécessaires pour arriver à livrer un ouvrage de qualité.

L'ouvrage est complété par une série d'annexes fournissant des modèles de contrat de transport, des politiques et procédures en matière de sécurité routière, de formulaires divers et plus encore.

Bref, il s'agit d'un ouvrage qu'on croit être des plus complets et susceptible d'intéresser l'ensemble



des acteurs du monde du transport routier au Québec. Le lancement officiel a été fait mercredi le 28 novembre dernier aux bureaux montréalais de Cain Lamarre Casgrain Wells. Un grand nombre de personnes d'entreprises diverses mais pour qui le domaine du transport routier par véhicules lourds est au cœur de leur vie professionnelle nous ont fait l'honneur d'être alors présentes.

L'expérience de rédaction a été vécue de diverses façons par les membres de l'équipe. Pour certains (qualifions-les poliment de plus expérimentés), cela aura été l'occasion de revoir en quelques mois de rédaction une bonne partie des enjeux ayant ponctué leur carrière. Pour les plus jeunes, la rédaction s'est avérée éducative en plusieurs points, les forçant à peaufiner leurs connaissances autant par le biais de discussions avec « les plus expérimentés » que par de longues recherches jurisprudentielles. Mais en bout de ligne, malgré les nombreuses heures travaillées, malgré les

découragements vécus en cours de route et malgré le fait que nos vies autant professionnelles que personnelles continuaient d'évoluer en dépit de notre processus de rédaction, chacun a pu en ressortir extrêmement fier du travail accompli. La majeure partie du travail que nous effectuons au quotidien comme avocats ne laisse que très peu de traces tangibles. Les quelques 400 pages du livre ne sont pas uniquement le fruit de mois de travail acharné, mais également de plusieurs années de pratique à assimiler et à façonner le monde juridique qu'on y décrit.

Maintenant que l'ouvrage est officiellement lancé, souhaitons vivement qu'il plaise à ceux qui seront amenés à le consulter et qu'il leur permettra de prendre contact avec le monde passionnant du droit du transport routier par véhicules lourds qui, pour nous, représente notre quotidien.

Bonne lecture!

Nouveau coassocié « national » de Heenan Blaikie Me KIP Daechel

C'est avec plaisir que Heenan Blaikie annonce que les associés du cabinet ont élu Kip Daechsel au poste de coassocié directeur national. Son mandat commence le 1er janvier 2013. Il succède à Norman Bacal, qui occupait le poste depuis plus de 15 ans, et se joint à l'autre coassocié directeur national Robert Bonhomme, entré en fonction en janvier 2012.

Membre des barreaux du Québec et de l'Ontario, Kip pratique le droit commercial et le droit des sociétés au sein du cabinet depuis 22 ans. Pendant sa carrière, il s'est bâti une réputation enviable auprès de ses collègues et de ses clients dans plusieurs domaines, notamment les fusions et acquisitions, les services financiers et la réglementation des institutions financières. Kip offre également ses services bénévolement à des organismes à but non lucratif.

Roy L. Heenan, O.C., Ad. E., président et associé fondateur du cabinet, a affirmé : « Je suis très heureux de cette nomination. Kip a gagné l'estime de ses collègues d'abord pour tout ce qu'il a fait pour le cabinet au fil de sa carrière, ensuite parce que ses clients voient en lui un conseiller de confiance pour leur entreprise et dans leurs démarches

juridiques. Sa compréhension approfondie du milieu des affaires dans le cadre de l'économie mondiale fait de lui un leader idéal pour Heenan Blaikie. »

Bien que Kip se préoccupe du développement du cabinet à l'échelle nationale, sa vaste expérience des marchés internationaux, notamment ceux de l'Europe, de l'Asie centrale, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient, lui permettra d'aider Heenan Blaikie à poursuivre son expansion sur la scène mondiale. Kip parle d'ailleurs couramment l'anglais, le français, l'italien et l'espagnol.

Kip se réjouit de ses nouvelles fonctions : « J'ai toujours été très fier de faire partie de Heenan Blaikie. J'attribue d'ailleurs en grande partie notre succès au leadership éclairé de Norman. Grâce à mon nouveau rôle, j'aurai la possibilité d'agir à titre d'ambassadeur d'un cabinet reconnu pour son sens de l'innovation et de l'entreprise. C'est avec enthousiasme que je me prépare à collaborer avec mon coassocié directeur, Robert Bonhomme, ainsi qu'avec nos collègues et clients, alors que notre cabinet célèbre ses 40 ans d'existence. » Nous félicitons Kip pour cette nomination bien méritée.

Transactions

Norton Rose

Banque ING du Canada

Norton Rose a agi comme conseiller de ING relativement à sa vente à la Banque Scotia pour une contrepartie de 3,126 G\$ CA. Cette opération est la plus grosse opération de fusion et acquisition menée dans le secteur bancaire canadien depuis plus d'une décennie.

L'équipe de Norton Rose était dirigée par Peter Wiazowski et Andrew Fleming et était composée de Marc Duquette, Derek Chiasson, Anne Gallop, Martin Rochette, Ruth Wahl, Kevin Ackhurst, George Locke, David Millette, Marie-Noel St-Hilaire et Michael Wahl.

Banque Laurentienne

Norton Rose a agi à titre de conseiller de la Banque Laurentienne relativement à l'acquisition de la Compagnie de Fiducie AGF par B2B Trust, filiale de la Banque Laurentienne, et au placement privé de reçus de souscription d'actions ordinaires auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

B2B Trust était représenté par une équipe de Norton Rose

dirigée par Marc Duquette et composée de Sara Joli-Cœur, Karine Fadous, Meghan Stewart, Derek Chiasson, Thierry Dorval, Catherine Simard, Anne Gallop, Xavier Beauchamp-Tremblay, Solomon Sananes et Catherine De Laboursonnière.

BCE Inc.

Un groupe d'investisseurs comprenant le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, BCE Inc. (Bell), Providence Equity Partners et Madison Dearborn Partners LLC a annoncé qu'il avait mené à bien son acquisition annoncée précédemment de Q9 Networks Inc. (Q9), principal fournisseur de solutions imparties de centres de données, pour un prix d'achat de 1,1 G\$. Parallèlement à la réalisation de l'acquisition de Q9, Bell et ses partenaires dans le cadre de l'opération d'investissement ont réglé les procédures concernant l'indemnité de rupture inverse intentées en 2008 par suite de l'annulation de la privatisation proposée de Bell.

Norton Rose a représenté Bell concernant certaines questions liées au règlement des procédures relatives à l'indemnité de rupture inverse et les négociations entre Bell et ses trois partenaires. L'équipe de Norton Rose était



Alexandre Bourbonnais



Anne Gallop



Ava Yaskiel



Caroline Larouche



Solomon Sananes



Catherine Simard



Chris Hunter



Chrysten Perry



Derek Chiasson



Vincent Rochette



Karine Fadous



Catherine DeLaboursodiere



Marie-Noel St-Hilaire



Marie-Claude Mailloux



Marilyne Rongeau

composée de Pierre Bienvenu, Sophie Perreault, Solomon Sananes et Catherine De Laboursodiere.

Corporation de Sécurité Garda World

Norton Rose a agi comme conseiller juridique du comité spécial d'administrateurs indépendants de la Corporation de Sécurité Garda World (Garda), un des chefs de file mondiaux des solutions de sécurité et de transport de valeurs, relativement à un projet d'opération de fermeture du capital de 1,1 G\$ CA, conformément à une convention devant intervenir avec un consortium formé par Stéphan Crétier, fondateur et PDG de Garda, et une filiale de fonds conseillée par Apax Partners.

Une équipe de Norton Rose composée de Francis Legault, Amar Leclair-Ghosh, Stephen Kelly et Nicholas Cerminaro a conseillé le Comité spécial.

Crescent Point Energy Corp.

Norton Rose a agi comme conseiller juridique de Crescent Point Energy Corp. dans le cadre de la conclusion d'une convention d'achat et de vente visant l'acquisition d'UTE Energy Upstream Holdings LLC en contrepartie d'environ 861 M\$ US, comprenant une contrepartie en espèces de 784 M\$ US plus une prise en charge de la dette.

L'équipe était dirigée par Mark Eade, secondé par Justin Ferrara.

Domtar Corporation

Le bureau de Toronto de Norton Rose a aidé le bureau de Londres dans le cadre de l'acquisition par Domtar Corporation d'Attends Healthcare Limite, société établie en Europe en contrepartie de 180 M€. Ce mandat portait notamment sur l'examen exhaustif de 3 000 brevets de tiers pour évaluer si les produits d'Attends en Europe contrevenaient à l'un de ces brevets.

L'équipe canadienne de Norton Rose qui a conseillé Domtar Corporation était dirigée par Chris Hunter et composée de Eric Lavers et Christine Wong.

Fiera Sceptre

Norton Rose a agi comme conseiller juridique du conseil d'administration de Fiera Sceptre dans le cadre de son acquisition de Gestion de portefeuille Natcan inc. de la Banque Nationale du Canada en contrepartie de 309,5 M\$.

Les membres d'une équipe de Norton Rose, composée de Stephen Kelly, Nicholas Cerminaro et Peter Riddell, ont agi à titre de conseillers juridiques indépendants du conseil d'administration de Fiera.

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

Norton Rose a conseillé l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. dans le cadre de la réalisation de sa fusion déjà annoncée avec sa filiale l'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. et des émissions d'actions pour une valeur de 250 M\$ qui ont suivi.

Dans ce dossier, Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. a été représentée par une équipe composée de Thierry Dorval, Steve Malas, Marc Duquette, Derek Chiasson, Catherine DeLaboursodiere et Catherine Simard.

Ivanhoe Cambridge Inc.

Norton Rose a agi comme conseiller d'Ivanhoe Cambridge Inc. relativement à son acquisition de plus de 500 M\$ de la participation de 50 % de son partenaire allemand, Commerz Real, gestionnaire d'actifs, dans des sociétés qui détiennent quatre centres commerciaux d'envergure à travers le Canada. Ivanhoe Cambridge est la 10e plus grande société immobilière du monde et une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'équipe canadienne de Norton Rose était dirigée par Mario M. Caron, aidé de Anna-Isabelle Morency-Botello.

Banque Nationale du Canada, BMO Marchés des capitaux et Desjardins Marchés des capitaux

Norton Rose a agi à titre de conseiller juridique d'un syndicat de prêteurs composé de Financière Banque Nationale, BMO Marchés des capitaux et Desjardins Marchés des capitaux dans le cadre de l'émission de facilités de crédit

renouvelables d'un montant en capital de 550 M\$ CA qui a été consenti à Cominar relativement à l'acquisition financée par emprunt de Canmarc.

Les prêteurs étaient représentés par une équipe de Norton Rose composée de Robert Borduas, Martin Thériault, Miguel Manzano, Sandro Muzzo et Mélanie-Dupuis Giuliani.

Pacific Rubiales Energy Corp.

Les bureaux canadien et colombien de Norton Rose ont agi pour le compte de la société pétrolière canadienne Pacific Rubiales Energy dans le cadre de son acquisition, en contrepartie de 252,4 M\$ US, de la société rivale nord-américaine PetroMagdalena Energy, qui détient 19 propriétés dans cinq bassins terrestres en Colombie.

L'équipe de Norton Rose au Canada était composée de Terry Dobbin, Adrienne Oliver, Paul Fitzgerald, Wayne Fedun, Crispin Arthur, Kevin Ackhurst, Matthew Hall et Krista Treasure. L'équipe de Norton Rose en Colombie était composée de Jorge Neher, Benjamin Cubides, Mariana Sanchez, Santiago Gonzalez, Isabella Gandini et Pamela Chalmeta.

Pacific Rubiales Energy Corp.

Norton Rose a conseillé Pacific Rubiales Energy Corp. dans le cadre de son acquisition proposée de C&C Energia Ltd. Aux termes de l'opération de 630 M\$ CA annoncée le 19 novembre 2012, Pacific Rubiales acquerra la totalité des actions en circulation de C&C Energia. Les actionnaires de C&C Energia recevront des actions ordinaires de Pacific Rubiales ainsi que des actions d'une nouvelle société qui acquerra certains actifs d'exploitation de C&C Energia.

L'équipe du bureau de Toronto était dirigée par Terence Dobbin, secondé de Paul Fitzgerald, Adrienne Oliver, Ed Heakes et Kevin Ackhurst. L'équipe du bureau de Bogotá était dirigée par Jorge Neher, secondé de Benjamin Cubides et Mariana Sanchez. L'équipe du bureau de Calgary était dirigée par Crispin Arthur, aidé de Wayne Fedun, Michael Bennett, Matthew Hall, Krista Treasure et Anna Wingfield.

Pacific Rubiales Energy Corp. – a accepté d'acquérir une participation de 49 % dans le bloc Z-1, Offshore Peru auprès de BPZ Resources Inc. en contrepartie d'un investissement de 355 M\$ US.

Les avocats de PRE étaient représentés par une équipe de Norton Rose dirigée par Ava Yaskiel comprenant Miles Pittman, Rick Borden, Lori Bevan, Ed Heakes et Richard

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre



Nicholas Cerminaro



Peter Riddell



Peter Wiazowski



Sara Joli-Coeur



Marc Duquette



Sophie Melchers



Stephen Kelly



Steve Malas



Thierry Dorval



Xavier Beauchamp Tremblay

Wagner.

PETRONAS

Notre bureau de Calgary conseille PETRONAS aux fins de sa convention visant l'achat de Progress Energy Resources Corp. en contrepartie d'environ 5,8 G\$ CA. L'opération sera réalisée au moyen d'un arrangement en vertu de la Business Corporations Act (Alberta) et est assujettie à une approbation réglementaire.

L'équipe est dirigée par Chrysten Perry et Kevin Johnson.

Produits forestiers Résolu Inc.

Norton Rose a agi comme conseiller juridique de conseiller Résolu (auparavant AbitibiBowater Inc.) relativement à son acquisition de Fibrek Inc. en contrepartie d'un montant de 130 M\$ CA par voie d'offre publique d'achat.

Produits forestiers Résolu Inc. a été conseillée par une équipe dirigée par Francis Legault et composée de Steve Malas, Elliot Shapiro, Sophie Melchers, Julie Himo, Denis Gascon, Thierry Dorval, Derek Chiasson, Marie-Claude Mailloux, Annalsabelle Morency-Botello, Marie-Noël St-Hilaire, Caroline Larouche, Vincent Rochette, Ava Yaskiel, Jeremy Devereux, Vasuda Sinha, Vincent Filiatrault, Anaïs Lacroix, Éric Lallier et Marilynne Rougeau.

Provident Energy Ltd.

Norton Rose a agi à titre de conseiller juridique canadien de Provident Energy Ltd. dans le cadre de l'acquisition par la société Pembina Pipeline Corporation en contrepartie de 3,2 G\$.

L'équipe était dirigée par Jack MacGillivray et comprenait Justin Ferrara, Scott Negraiff, Darren Hueppelsheuser, John

Carleton, Chrysten Perry, Stefan Ali, Brad Schneider, Jason Giborski, Fraser Bush et Kirsty Sklar.

Quebecor Media Inc.

Norton Rose a conseillé la société médiatique diversifiée Quebecor Media Inc. relativement au rachat d'une partie de la participation de 45 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans la société; un achat d'actions par Quebecor Inc. et un financement par emprunt relié de 1,35 G\$ CA.

L'équipe était dirigée par Paul Raymond et Niko Veilleux et comprenait Amélie Métivier, Emmanuel Grondin, Jules Charette, Martin Thériault, Peter Wiazowski, David Millette, Anna-Isabelle Morency-Botello et Meghan Stewart.

Royal DSM et DSM Acquisition Canada Inc.

Norton Rose a agi pour le compte de Royal DSM et DSM Acquisition Canada Inc. relativement à l'acquisition d'Ocean Nutrition Canada en contrepartie d'un montant de 540 M\$ CA.

Dans ce dossier, l'équipe de Norton Rose était dirigée par Amar Leclair-Ghosh et incluait Derek Chiasson, Kevin Ackhurst, Marie-Claude Mailloux, Mélanie Dupuis-Giuliani.

Semtech Corporation

Norton Rose a conseillé Semtech Corporation dans le cadre de son contrat d'arrangement définitif annoncé de 500 M\$ visant l'acquisition de Genum Corporation. Semtech, dont le siège social se trouve à Camarillo, en Californie, est un important fournisseur de semi-conducteurs à signal analogique et mixte ayant 20 établissements dans 9 pays. Genum, dont le siège social se trouve à Burlington, en



Andrew Fleming



Amar Lalcair Ghosh

Ontario, est un important fournisseur de semi-conducteurs à signal analogique et mixte à haute vitesse ayant des établissements additionnels au Canada, au Mexique, au Japon, en Allemagne, aux États-Unis, à Taiwan, en Inde et au Royaume-Uni.

L'équipe de Norton Rose qui a conseillé Semtech au Canada était dirigée par Terence S. Dobbin, et comprenait Adrienne F. Oliver, Richard P. Borden, Christopher N. Hunter, Evelyn Li, Kevin Ackhurst, Alison G. FitzGerald et Bruce Sheiner.

Weather Investments II S.à r.l.

L'équipe de Norton Rose formée de membres des bureaux de Montréal, de Londres, de Sydney, de Perth et de Paris a conseillé Weather Investments II S.à r.l. dans le cadre de son acquisition de La Mancha Resources Inc. La Mancha est un producteur aurifère international établi au Canada dont les titres sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto et qui exerce des activités d'exploitation, de mise en valeur et d'exploration en Afrique et en Australie. L'offre évaluait La Mancha à environ 500 M\$CA. Weather Investments II est l'une des nombreuses entreprises florissantes gérées par Naguib Sawiris. La famille Sawiris élargie d'Égypte possède des participations indirectes considérables dans des exploitations existantes des secteurs des télécommunications, de la construction et des fertilisants, du béton, de l'immobilier et du développement hôtelier. L'acquisition marque la première étape de leur expansion prévue dans le secteur minier.

L'équipe canadienne de Norton Rose était dirigée par Paul Raymond et Niko Veilleux et comprenait Emmanuel Groudin, Marie-Claude Savard, Martin Theriault, Pascal Rodier, Derek Chiasson et Antoine Desroches.

Whitecap Resources Inc.

Norton Rose a agi pour Whitecap Resources Inc. dans le cadre de son acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Midway Energy Ltd. en contrepartie d'environ 450 M\$. Le montant en espèces maximal payable pour les actions ordinaires de Midway s'élèvera



notabene

Plateforme de signification-notification électronique



Une première au Québec !
Échangez vos documents de façon **sécuritaire**, tout en recevant la preuve que ceux-ci ont été **intégralement** remis au(x) destinataire(s)

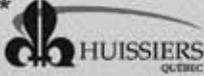
-  **Un service d'échange rapide et sécuritaire**
-  **Simple et convivial** comme votre courriel
-  **La garantie et la preuve** d'une transmission **intègre**
-  **La conservation des informations** liées à vos dossiers et à vos clients
-  **Une application Web compatible** avec tous les fureteurs, iPad et Blackberry inclus
-  **Des économies de temps, de papier et d'argent** par rapport au télécopieur

Supervisé par un tiers de confiance : l'huissier de justice

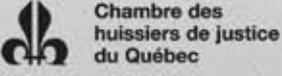
Gratuit pour une période limitée!

 www.signifiez.com

Offert par :



HUISSIERS
QUÉBEC



Chambre des
huissiers de justice
du Québec

Réalisé par :  **Notabene**
technologies

*Membre de la fédération nationale des tiers de confiance (FNTC)



Meghan Stewart



Elliot Shapiro



Francis Legault



George Locke



Julie Himó

à environ 111,2 M\$ et le nombre maximal d'actions de Whitecap Shares émises aux porteurs d'actions ordinaires de Midway atteindra environ 33,5 millions.

L'équipe est dirigée par Justin Ferrara, aidé de Kirsty Sklar, James Jerrard, Alan Harvie, John Carleton, Brad Schneider et Dion Legge.

Norton Rose et Fulbright & Jaworski L.L.P. se regroupent pour former Norton Rose Fulbright, une pratique juridique mondiale de premier plan

Nous sommes ravis de vous informer que le 1er juin 2013, Norton Rose unira ses forces à celles du cabinet d'avocats américain de premier plan Fulbright & Jaworski L.L.P. afin de créer Norton Rose Fulbright.

Norton Rose Fulbright pourra offrir à ses clients les services de 3 800 avocats répartis dans 55 bureaux aux États-Unis, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie, en Australie, au Canada, en Afrique, en Amérique latine et en Asie centrale.

Nous avons depuis longtemps l'ambition de répondre aux besoins de nos clients aux États-Unis, et en nous regroupant avec Fulbright & Jaworski, nous atteignons cet objectif grâce à ses 800 avocats répartis dans 11 bureaux aux États-Unis, plus précisément à Austin, Dallas, Denver, Houston, Los Angeles, Minneapolis, New York, Pittsburgh-Southpointe, San Antonio, St Louis et Washington D.C.

Nous collaborons étroitement avec Fulbright & Jaworski depuis plusieurs années et nous avons constaté que nous partageons les mêmes normes et aspirations élevées en ce qui concerne la prestation de services à la clientèle. Notre regroupement avec Fulbright & Jaworski nous procurera une expertise de calibre mondial dans de nombreux domaines, notamment l'énergie, les litiges et la résolution de différends, le droit des sociétés, le droit bancaire, le secteur pharmaceutique et les sciences de la vie (y compris les soins de santé), la propriété intellectuelle, les institutions financières, les infrastructures, les mines et les matières premières, la technologie et le transport.

Norton Rose Fulbright comptera également une équipe mondiale aguerrie en réglementation et enquêtes qui tirera profit de la complémentarité exceptionnelle de nos compétences à l'échelle internationale. Les clients recherchent de plus en plus des services de spécialistes en réglementation dans le monde entier, et la capacité d'offrir des services intégrés dans ce domaine confère à Norton Rose Fulbright l'un des plus importants avantages dont bénéficieront ses clients.

Nous croyons que ce regroupement fait de nous le cabinet d'avocats canadien le plus apte à fournir à ses clients des services multiterritoires assortis d'une expertise éprouvée en ce qui a trait à des opérations touchant les sociétés et à des questions en matière de litiges comportant un volet américain.

Norton Rose Fulbright comptera parmi les plus grandes pratiques juridiques du monde et profitera d'une plateforme géographique très étendue. C'est là un tournant déterminant pour nos deux entités, qui nous permettra de vous offrir des services dans les principaux centres financiers et milieux d'affaires du monde. Nous prévoyons par ailleurs ajouter d'autres bureaux à notre cabinet au cours de l'année à venir.

Peter Martyr sera le chef mondial de la direction de Norton Rose Fulbright et nous sommes heureux d'annoncer que Kenneth L. Stewart, président élu de Fulbright & Jaworski, se joindra au comité exécutif mondial de Norton Rose Fulbright et occupera un rôle d'importance. Norman Steinberg est le président mondial de Norton Rose.

Transactions 2012

Borden Ladner Gervais-Montréal

Eaton Vance/Hexavest Investment

Client : Eaton Vance Corp.

L'équipe : Fred Enns, Carol Derk, Patricia Galella, Neil Hazan, Yaniv Saragosti, Patrick Trent, Anick Morin, Réda Ray Saad, Adele D'Silva, Lyne St. Pierre, Dolores Di Felice, Ryan Tomicic, Maria Valente-Fernandes, Marie Garel, Stephen J. Fyfe, Isabelle Tremblay, Sylvie Bouvette et Tammy Shulman.

BLG a représenté Eaton Vance Corp. dans le cadre de son acquisition de 49 % du capital-actions de Hexavest dans une transaction au comptant. Après l'opération, les employés-actionnaires de Hexavest ont conservé le contrôle de la société et continue à en diriger l'exploitation.

Zafiro/Chantier Davie

Client : Zafiro Marine UK Limited

L'équipe : Marc Duchesne, Marc A. Babinski, Vincent Frenette, Neil Hazan, Philippe C. Vachon, Isabelle Tremblay, Caroline Émond, Ryan Tomicic, Christian A. Lazarre et Cathy Grégoire

BLG a représenté Zafiro Marine UK Limited dans le cadre de son acquisition de Chantier Davie Canada Inc.

Acquisition, par Revision Military, de l'entreprise nord-américaine de fabrication de casques de protection balistique de Mine Safety Appliances Company

Client : Revision Military Inc.



Quand les enjeux sont capitaux et que le temps est compté, vous avez besoin d'une équipe juridique qui travaille de concert avec vous. Cette équipe, c'est Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Nos professionnels possèdent l'expertise et les connaissances pour vous conseiller sur les questions liées aux fusions et acquisitions, avec comme objectif de mener à bien cette transaction si importante.

Pour un complément d'information, visitez blg.com ou communiquez avec le chef de notre section affaires :

André Dufour | 514.954.2526 | adufour@blg.com

Calgary | Montréal | Ottawa | Toronto | Vancouver | Région de Waterloo
Avocats | Agents de brevets et de marques de commerce | Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.
blg.com

BLG
Borden Ladner Gervais
D'abord le service



François Morin



Réda Ray Saad



Neil Hazan



Patricia Galella



Jonathan Dorval



Louis Clément



Sylvie Bouvette



Vincent Frenette



Fred Enns



Marc Babinski

L'équipe : Lionel J. Blanshay, Neil Hazan et Glen A. Bowman

BLG a représenté Revision Military Inc. dans le cadre de son acquisition indirecte de l'entreprise nord-américaine de fabrication de casques de protection balistique de Mine Safety Appliances Company.

Vente de LaCité à Oxford Properties, dont la clôture est prévue pour le 30 novembre seulement.

Client : Vendeurs

Sylvie Bouvette, François L. Morin, Glen A. Bowman, Claudine Millette, Line Abecassis, Christian A. Lazzaré Kevin Bianchini et Natasha Miklaucic.

BLG a représenté le vendeur dans le cadre de la vente, à Oxford, de l'ensemble d'immeubles à appartements LaCité situé à Montréal, et qui représente la vente de collectifs d'habitation la plus importante au Canada.

Vente du Groupe De Luxe Inc.

Client : Groupe De Luxe Inc.

L'équipe : Louis Clément, Jonathan Dorval, Catherine Guertin et Isabelle Tremblay

BLG a représenté les actionnaires de Groupe De Luxe Inc. dans le cadre de la vente de cette entreprise à Kohlberg & Co., L.L.C., ainsi que Packaging Dynamics Corporation. De Luxe est un fabricant de papier utilisé principalement dans l'emballage alimentaire, la composition de papier ciré, métallisé, ou contrecollé, les sacs à fond pincé et l'emballage industriel.

Acquisition d'Avalon Actuarial Inc. par Willis North America

Client : Avalon Actuarial inc.

L'équipe : Charles P. Marquette, Lionel J. Blanshay, Neil Hazan, Alexandra Nicol, David Henry, Patrick Trent et Genny Na

BLG a conseillé Avalon Actuarial Inc., une grande entreprise canadienne de services de courtage d'avantages sociaux et de conseils actuariels, à l'égard de sa vente d'actifs à Willis North America, une entité commerciale de Willis Group Holdings, le courtier d'assurance à couverture globale. La transaction devrait se conclure d'ici la fin de 2012.

Vente de Les Aliments Chatel Inc.

Client : Les Aliments Chatel Inc

L'équipe : André Dufour, Manon Gauthier, Christian A. Lazzaré et Catherine Guertin

BLG a représenté les actionnaires de Les Aliments Chatel Inc. et de Bouvillons-Bellerive Inc. dans le cadre de la vente de ces entreprises par 9270-8346 Québec Inc. et 9258-3319 Québec Inc.

Roynat Inc./Proficom Financial Corporation Inc.

Client : Roynat Inc.

L'équipe : Jonathan Dorval et André Dufour

BLG a représenté Roynat Inc. dans le cadre de son acquisition de la quasi-totalité des actifs de Proficom Financial Corporation Inc. liés à son entreprise de financement et de louage d'équipements.



Yaniv Saragosti



Manon Gauthier



Charles Marquette



André Dufour



Marc Duchesne

Caisse de dépôt et placement du Québec/Vidéotron

Client : Bank of America Merrill Lynch

L'équipe : Fred Enns, Yaniv Saragosti Ryan Tomicic et Craig J. Webster

BLG a agi en qualité de conseiller juridique canadien auprès des preneurs fermes qui ont dirigé le consortium qui a financé le placement des billets de premier rang d'un montant d'environ 1,3 M\$ émis par Québecor Média inc. (« QMI »). Ce syndicat financier était dirigé par Scotia Capitaux, pour la tranche canadienne de 500 M\$, et par Bank of America Merrill Lynch, pour la tranche américaine de 850 M\$. L'émission permettra à QMI de financer le rachat pour annulation d'environ 36,4 % des actions ordinaires détenues par CDP Capital d'Amérique Investissement inc., une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Appel public à l'épargne portant sur les actions privilégiées de Valener

Client : Valener Inc.

L'équipe : Louis Clément, Réda Ray Saad, Philippe Tardif, Joseph H. Takhmizdjian, John G. Murphy, Habeeb Syed, Liz Ng, Angela Maffei et Lyne St. Pierre

BLG a représenté Valener Inc., une société ouverte émettrice étroitement liée à la Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro »), dans le cadre d'un appel public à l'épargne pour des actions privilégiées cotées à la Bourse de Toronto, en échange d'une contrepartie totale de 100 M\$ (le « placement »). Valener a utilisé le produit net tiré du placement pour souscrire d'autres parts de Gaz Métro afin que celle-ci finance en partie l'acquisition de Central Vermont Public Service Corporation.

Création de iNovia Fund III

Client : Teraly's Capital Fund of Funds, BDC Capital Inc., AVAC Ltd., Alberta Enterprise Corporation et B.C. Renaissance Capital Fund

L'équipe : André Dufour et Yaniv Saragosti

BLG a conseillé les investisseurs en ce qui a trait à la création de iNovia Fund III et à leur investissement dans ce

fonds de capital-risque spécialisé dans les secteurs des médias numériques, de l'internet et des communications.

Appel public à l'épargne portant sur les actions privilégiées d'Innergex énergie renouvelable inc.

Client : Syndicat de preneurs fermes, dont les co-chefs de file sont Valeurs Mobilières TD Inc., Financière Banque Nationale Inc. et BMO Marchés des capitaux

L'équipe : H. John Godber, Réda Ray Saad, Sylvie Bouvette, Isabelle Tremblay, Ryan Tomicic et Lyne St-Pierre

BLG a représenté le syndicat de preneurs fermes dans le cadre d'un placement par Innergex énergie renouvelable inc. par voie de prise ferme de 50 millions de dollars d'actions privilégiées Séries C rachetables à taux fixe et à dividende cumulative. La clôture du placement des actions de série C est prévue le ou vers le 11 décembre 2012.

Acquisition des actifs de Jig-A-Loo Canada Inc. et des membres de son groupe.

Client : 8183457 Canada Inc.

L'équipe : H. John Godber, Geneviève Bergeron et Ryan Tomicic

BLG a représenté 8183457 Canada Inc. dans le cadre de l'acquisition de tous les actifs de l'entreprise Jig-A-Loo Canada Inc., ainsi que des membres de son groupe. Jig-A-Loo Canada Inc. est le fabricant et distributeur du lubrifiant industriel « Jig-A-Loo » à travers l'Amérique du nord.

Miller Thomson déménage

Miller Thomson déménage dans les anciens bureaux de Bell Canada au 1000 de La Gauchetière ouest vers le milieu de janvier 2013. Cette information a été confirmée par Me Louis-Michel Tremblay, coassocié directeur de Miller Thomson de Montréal. Le cabinet qui est issu de la fusion de Pouliot Mercure avec Miller Thomson il y a quelques années loge au 1155 ouest du boulevard René-Lévesque depuis 50 ans. Il compte présentement plus d'une cinquantaine d'avocats. Au total, le personnel est d'environ 250 personnes.

Heenan Blaikie

Transactions 2012

Tembec Inc.

Heenan Blaikie a agi pour le compte de Tembec Inc. et de certaines de ses filiales dans le cadre du « Projet SpecCell », un projet de 190 M\$ visant à moderniser l'usine de cellulose de spécialités de Tembec à Témiscamingue, Québec. Le Projet SpecCell inclut le remplacement de trois chaudières basse pression par une seule nouvelle chaudière haute pression conçue pour consommer la liqueur résiduaire de bisulfite produite dans le procédé manufacturier de cellulose de spécialités ainsi que l'installation d'une nouvelle turbine électrique pouvant produire 50 mégawatts d'électricité dont une partie importante sera vendue à Hydro-Québec. Aux fins du projet, Tembec a constitué une nouvelle filiale, Tembec Energy SEC et a levé 105 M\$ en prêts seniors et subordonnés auprès d'investisseurs privés et Investissement Québec. Heenan Blaikie a également représenté Tembec dans le cadre de la planification et la mise en œuvre d'un financement de projet prioritaire à terme de 30 M\$ accordé par Integrated Private Debt Fund III LP; dans le cadre d'un financement subordonné à terme de 75 M\$ accordé à Tembec Inc., Tembec Industries Inc. et Tembec Energy LP par Investissement Québec; et a représenté Tembec Industries Inc., Tembec Inc. et d'autres filiales dans le cadre de l'émission et de la vente de 50 M\$US en obligations à haut rendement.

Tembec Inc. était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie composée de Keith D. Wilson, Joel Cabelli, Michael J. Hanlon, Normand Quesnel, Chantal Sylvestre et Dominique Babin.

Cineflix Media Inc.

Heenan Blaikie a représenté Cineflix Media Inc., une société de divertissement intégrée, dans le cadre d'une prise de participation par Participant Media, un important producteur et distributeur de divertissement en Amérique du Nord.

Cineflix Media était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée d'Auguste Masson, Manon Thivierge, Antonella Penta et Laurie McQueen.

Teva Canada Limitée

Heenan Blaikie a représenté Teva Canada Limitée dans le

cadre de la vente de ses installations de Mirabel à Halo Pharmaceutical.

Teva Canada était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée d'Auguste Masson, Laurie McQueen et Stéphane Fillion.

Investissement Québec

Heenan Blaikie a agi pour le compte d'Investissement Québec dans le cadre d'une prise de participation minoritaire dans Pétrolia Inc., une société ouverte d'exploration pétrolière et gazière. Ce placement s'inscrit dans le contexte d'une nouvelle initiative gouvernementale annoncée à la mi-avril 2012 dans le contexte du Plan Nord par la création de Ressources Québec, qui regroupe les participations du gouvernement du Québec totalisant 236 M\$ dans les secteurs de l'exploration et l'exploitation minière et des hydrocarbures.

Investissement Québec était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée de Bruno Caron, Kadiatou Sow, Jan-Martin Leblanc et Sébastien Géhu.

Bayfield Realty Advisors Inc.

Heenan Blaikie a représenté Bayfield Realty Advisors Inc. dans le cadre de la vente du centre commercial connu sous le nom de Place des Quatre-Bourgeois, situé à Sainte-Foy, à Corporation First Capital Acquisition.

Bayfield Realty Advisors Inc. était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée de Chantal Sylvestre et Virginie Fortin.

Solutions Watch4Net Inc.

Heenan Blaikie a représenté Solutions Watch4Net Inc., une société fermée, et ses actionnaires, dans le cadre de son acquisition par EMC Corporation, une société ouverte, au moyen d'une transaction comportant à la fois une vente d'actions et d'actifs. EMC Corporation, l'un des plus importants fabricants mondiaux d'ordinateurs servant au stockage de données, était associé avec Watch4Net depuis des années. Watch4Net s'est fait connaître en développant un logiciel de gestion et de suivi de la performance informatique.



Andrew M. Cohen



Anthony Penhale



Antonella Penta



Auguste Masson



Bruno Caron

Solutions Watch4Net Inc. et ses actionnaires étaient conseillés par une équipe de Heenan Blaikie formée d'Eric M. Levy, Manon Thivierge, Dominique Babin, Laurie McQueen et Aren Prupas.

Cannondale

Heenan Blaikie a représenté Cannondale, une filiale de Les Industries Dorel Inc., dans le cadre de l'acquisition de Cycles Guru Inc., un manufacturier lavallois de vélos de route et triathlon haut de gamme fabriqués en fibre de carbone, en titane, en acier et en aluminium.

Cannondale était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée d'Andrew M. Cohen et Neil Wiener.

5N Plus Inc.

Heenan Blaikie a représenté 5N Plus Inc. dans le cadre d'une

nouvelle émission d'actions d'une valeur de 40 M\$, sous forme de placement par voie de prise ferme auprès d'un syndicat de prêteurs mené par la Financière Banque Nationale, et d'un placement privé concurrent auprès d'Investissement Québec. Nous avons également représenté 5N Plus Inc. dans le cadre d'un financement syndiqué transfrontalier de 250 M\$.

5N Plus Inc. était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée de Neil Wiener, Anthony Penhale, Sébastien Bellefleur, Joel Cabelli, Lise Morissette, Marie-Josée Couture et Joëlle Girard.

Holcim (Canada) Inc.

Heenan Blaikie a agi pour le compte de Holcim (Canada) Inc., anciennement connue sous le nom de Ciment St-Laurent Inc., dans le cadre de l'obtention et la mise en

C
HÔTEL
LE CRYSTAL

Communication • Conférence • Corporatif
C³ : Destination d'affaires où la qualité s'associe à la valeur

131 SUITES CORPORATIVES

AMERISPA

LA COUPOLE BRASSERIE DE LUXE

C³ - ÉTAGE CONGRÈS ET AFFAIRES

WWW.HOTELLECRYSTAL.COM
1.877.861.5550

Appelez-nous pour nos meilleurs tarifs individuels ou groupes
1100 de la Montagne, Montréal, Québec, H3G 0A1

CHIC. URBAIN. *Très Montréal*



Carl Bélanger



Chantal Sylvestre



Christophe De Koster



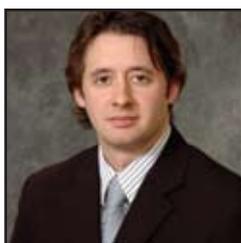
Eric M. Levy



Frank L. Picciola



Ilan Dunsky



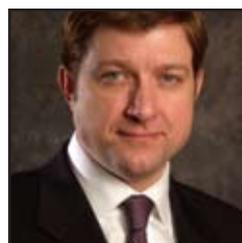
Jean-Philippe Leduc



Joel Cabelli



Joel H. Goldberg



Keith D. Wilson

place d'un financement syndiqué de 250 M\$.

Holcim était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée de Joel Cabelli et Marie-Josée Couture.

Capital régional et coopératif Desjardins

Heenan Blaikie a agi pour le compte de Capital régional et coopératif Desjardins dans le cadre de l'acquisition de la division Thermoplastique de Camoplast Solideal Inc., un chef de file mondial de la fabrication de produits moulés par soufflage et injection pour le domaine automobile. À la suite de la transaction, l'entreprise a pris le nom d'Exo-s et établi son siège social à Sherbrooke, où elle consolide encore davantage ses assises. L'entreprise emploie plus de 500 personnes, réparties entre son siège social et centre de recherche à Sherbrooke, son usine à Richmond en Estrie, ainsi que ses usines de Three Rivers, Coldwater et Centerville au Michigan.

Capital régional et coopératif Desjardins était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée de Carl Bélanger, Jean-Philippe Leduc, Marie-Claude Bellemare, Myriane Le François, Kadiatou Sow, Mathieu Gendron et Michael Grodinsky.

IBM Canada

Heenan Blaikie a agi pour le compte d'IBM Canada dans le cadre de la vente d'Artefact, une division commerciale de Société conseil groupe LGS, une entreprise d'IBM, à Logibec Groupe Informatique Itée. Artefact est l'un des plus grands fournisseurs d'applications cliniques auprès des organismes de soins de santé.

IBM Canada était conseillée par une équipe de Heenan

Blaikie formée de Frank L. Picciola, Stuart S. Aronovitch et Monica Montanaro.

La Coop fédérée

Heenan Blaikie a représenté La Coop fédérée, la plus grande entreprise agroalimentaire au Québec et l'une des 100 coopératives et mutuelles les plus importantes au monde, dans le cadre d'un placement effectué par le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins, sous forme d'actions privilégiées.

La Coop fédérée était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée notamment de Carl Bélanger et Kadiatou Sow.

Groupe de jeu Amaya

Heenan Blaikie a représenté les intérêts de Groupe de jeu Amaya dans le cadre de son acquisition des actions de Cadillac Jack, une société établie en Georgie et fournisseur de produits et technologies pour le marché international des jeux vidéo, pour un montant d'environ 177 M\$US.

Groupe de jeu Amaya était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée de Eric M. Levy, Philipp Park, Manon Thivierge, Joel Cabelli, Laurie McQueen, Marie-Josée Couture, Aren Prupas, Georgia Koutrikas et Mathieu Gendron.

Société J.B. Martin Limitée

Heenan Blaikie a représenté la Société J.B. Martin Limitée, ainsi que ses filiales Martintek Inc. et Martintek USA, LLC, dans le cadre de la vente de leur division américaine de fabrication de textiles protecteurs connue sous le nom



Kosta Kostic



Lise Morissette



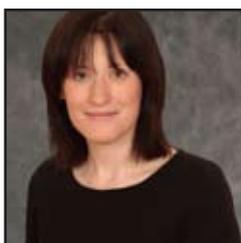
Manon Thivierge



Marie-Claude Bellemare



Michael J. Hanlon



Myriane Le François



Neil Wiener



Philipp Park



Normand Quesnel



Stuart S. Aronovitch

de Martintek USA Ballistic Division, à CLT Performance Products (USA) Ltd.

La Société J.B. Martin Limitée était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée d'Auguste Masson, Laurie McQueen, Marie-Josée Couture et Stéphanie Normandin.

Astaldi Canada

Heenan Blaikie a représenté Astaldi Canada dans le cadre de l'acquisition de T.E.Q. Construction. Astaldi Canada est la filiale canadienne de Astaldi S.p.A., un joueur d'envergure mondiale dont les actions sont cotées à la Bourse de Milan. T.E.Q. est une entreprise canadienne spécialisée dans le domaine de la construction et la gestion de projets. Cette acquisition consolide l'entrée du groupe italien Astaldi sur le marché canadien.

Astaldi Canada était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée de Carl Bélanger, Tommaso Nanci, Myriane Le François et Kadiatou Sow.

Gestion de Capital Trahan Inc.

Heenan Blaikie a représenté monsieur François Trahan dans le cadre de la constitution et l'inscription de Gestion de Capital Trahan Inc. comme gestionnaire de portefeuille au Québec, ainsi que lors de la constitution de son premier fonds de placement, le Fonds Opportunités Trahan. En 2012, M. Trahan a été admis à titre de Premier stratège de portefeuille au sein de l'équipe de recherche panaméricaine du magazine Institutional Investor. Il a été élu à ce titre six fois au cours des huit dernières années.

François Trahan et Gestion de capital Trahan Inc. étaient conseillés par une équipe de Heenan Blaikie formée de Kosta Kostic, Paola Turner et Peter Clark.

IPL Inc.

Heenan Blaikie a agi pour le compte d'un consortium bancaire dans le cadre d'un financement par emprunt sur valeur nette réalisé pour IPL Inc., ses actionnaires et ses filiales.

Le consortium bancaire a été conseillé par Keith D. Wilson de Heenan Blaikie.

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank

Heenan Blaikie a agi pour le compte de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CA-CIB) dans le cadre de l'acquisition de sa participation dans des facilités de crédit à terme de 1,245 G€ et des facilités de crédit renouvelable de 1,5 G\$ consenties au Groupe CGI Inc. Heenan Blaikie a également représenté CA-CIB relativement à sa participation dans les facilités de crédit à terme et renouvelable de 1 G\$US accordées à Couche-Tard Inc. et diverses filiales et dans l'accord de swap en devises étrangères entre CA-CIB et Couche-Tard.



**Jean-Paul Mercier
Garde du corps**

514 918-6941

jeanpaulmercier@videotron.ca

Discret-Expérimenté-Courtois-Cultivé

CA-CGI était conseillée par une équipe de Heenan Blaikie formée de Keith D. Wilson, Joel Cabelli et Marie-Josée Couture.

Société financière internationale

Heenan Blaikie a conseillé la Société financière internationale et le gouvernement du Lesotho dans le cadre de la mise en place d'un partenariat public-privé pour la gestion et la destruction de déchets médicaux en provenance de cliniques médicales. Ce projet pilote sera ensuite remplacé par un autre partenariat public-privé pour la gestion d'un nombre élargi de cliniques médicales en Afrique.

La Société financière internationale et le gouvernement du

Lesotho ont été conseillés par une équipe de Heenan Blaikie formée d'Ilan Dunsky, Lampros Stougiannos, Sébastien Géhu et Véronique Bastien.

Le Maître Saladier Inc.

Heenan Blaikie a représenté les intérêts des actionnaires de Le Maître Saladier Inc. dans le cadre de la vente de l'entreprise de transformation alimentaire au Groupe St-Hubert Inc.

Les actionnaires de Le Maître Saladier Inc. étaient conseillés par une équipe de Heenan Blaikie formée d'Auguste Masson, Philipp Park, Dominique Babin, Marjolaine Arès, Marie-Claude Bellemare, Marie-Josée Couture, Christophe De Koster, Joel H. Goldberg et Alexandre Hébert.

Les associés de Salans, de FMC et de SNR Denton approuvent leur regroupement en vue de former Dentons

Les associés de Salans LLP, de Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l. (FMC) et de SNR Denton ont approuvé aujourd'hui leur regroupement, qui créera un nouveau cabinet d'avocats mondial soucieux de donner à ses clients une longueur d'avance sur la concurrence partout dans le monde. Le nouveau cabinet portera la dénomination suivante : DENTONS, Salans FMC SNR Denton

Issu d'un regroupement qui ne résulte pas de l'union d'un cabinet britannique et d'un cabinet américain et premier à réunir un cabinet canadien de premier plan et un cabinet présent aux États-Unis, Dentons sera dans une situation unique pour offrir à ses clients des solutions avant-gardistes porteuses de valeur.

Polycentrique : Dentons tire parti de sa diversité, que ce soit sur le plan de la géographie, de la culture ou des traditions juridiques, ce qui le rend véritablement polycentrique. Il n'aura ni siège social ni culture nationale dominante et offrira fièrement à ses clients les services d'avocats de haut calibre, aux origines et aux formations diverses, formés en droit civil et en common law britannique et américaine.

Multinational : Il s'agit du regroupement le plus considérable jamais effectué qui ne résulte pas de la fusion d'un cabinet britannique et d'un cabinet américain et le premier dont les associés fondateurs sont présents dans toute l'Europe, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Contrairement à d'autres fusions de cabinets européens qui

exerçaient dans un seul territoire, ce regroupement est exceptionnel de par sa portée et son envergure, car Salans est bien établi dans toute l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Fort de la longue tradition d'excellence qui est la sienne au Royaume-Uni et aux États-Unis et grâce à ses bureaux bien établis au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et en Afrique, SNR Denton mettra à la disposition de ses clients des ressources professionnelles sur quatre continents.

Forte présence au Canada et aux États-Unis : Lorsque Dentons commencera sa nouvelle existence, FMC deviendra le premier cabinet canadien de renom à se regrouper avec un cabinet présent aux États-Unis, de sorte que les clients qui font affaire dans les deux pays pourront bénéficier des conseils d'un seul cabinet.

Dentons mettra à la disposition de ses clients les services de plus de 2 500 avocats et professionnels de haut calibre œuvrant dans 79 bureaux situés dans 52 pays en Afrique, en Asie-Pacifique, au Canada, en Europe, en Asie centrale, au Moyen-Orient, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il sera le septième cabinet d'avocats en importance au monde pour ce qui est du nombre d'avocats et de professionnels.

Le nouveau cabinet offrira à ses clients des services intégrés dans le cadre de mandats multinationaux, mais il demeurera attentif aux besoins de la clientèle précieuse de chacun des cabinets fondateurs, qui se compose d'un vaste éventail d'entreprises, d'organismes gouvernementaux et d'institutions dans tous les secteurs.

Transactions d'Osler Montréal

Fusions et acquisitions

- General Cable Corporation, dans le cadre de l'acquisition de Câble Alcan appartenant à Rio Tinto plc au coût de 185 millions de dollars.
- Alfa Capital Inc., dans le cadre de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Vulcan Hoist Company Limited.
- Richelieu America Ltd., dans le cadre de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Courterco, Inc.
- Fonds de placement immobilier CANMARC, dans le cadre d'une offre publique d'achat non sollicitée du Fonds de placement immobilier Cominar d'une valeur approximative de 900 millions de dollars.
- Quad/Graphics Inc., dans le cadre de la vente de ses activités canadiennes d'impression à Transcontinental Inc. et de l'acquisition des actifs mexicains de Transcontinental.
- Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.), dans le cadre de son acquisition auprès de la Banque Nationale du Canada de la quasi-totalité des actifs de Gestion de portefeuille Natcan Inc. pour une somme de 309,5 millions de dollars, sous réserve d'une réduction.
- Technologies Miranda Inc., dans le cadre de son processus d'examen stratégique annoncée publiquement, culminant avec l'acquisition proposée par Belden Inc. de Miranda au moyen d'une offre publique d'achat de 375 millions de dollars, et dans le cadre de la tentative infructueuse faite par JEC Capital Partners, LLC en vue de tenir une assemblée des actionnaires afin de nommer les nouveaux membres du conseil d'administration de Miranda.
- Investissement Québec et Capital Régional Coopératif Desjardins dans le cadre de leur acquisition de la participation de 62,4 % de l'actionnaire français GFI Informatique S.A., une entreprise de services-conseils en informatique, dans Groupe GFI Solutions (pour 75 millions de dollars), un fournisseur de produits et services TI, en collaboration avec les actionnaires existants (des membres de la direction et le Fonds de solidarité FTQ).
- Persistence Capital Partners (PCP), un fonds de capital d'investissement privé, dans le cadre de la vente de la division d'évaluations médicales indépendantes de sa société portefeuille, Services de Santé Medisys S.E.C. à la société SCM Insurance Services.
- Telus, dans le cadre de l'acquisition de Wolf Medical Systems Corporation, un fournisseur de dossiers médicaux électroniques en nuage.
- WSP Group plc dans le cadre de sa prise de contrôle effectuée par Genivar Inc.
- La société Air Products and Chemicals, Inc. établie en Pennsylvanie, et sa filiale canadienne, dans le cadre de leur acquisition de certains actifs liés à la technologie d'adsorption avancée auprès de Xebec Adsorption Inc. au prix d'achat de base de 8,6 millions de dollars canadiens.
- TELUS Corporation, dans le cadre de ses propositions en 2012 visant à remplacer sa structure à deux catégories d'actions par une structure à une catégorie d'actions avec droit de vote en circulation, et des courses aux procurations avec Mason Capital Management LLC.
- Menuiserie des Pins Ltée, dans le cadre de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Quincaillerie Futura Inc.
- TELUS Corporation, dans le cadre des acquisitions en 2012 de la société privée KinLogix, le plus important fournisseur de dossiers médicaux électroniques (DME) infonuagiques au Québec, et de Wolf Medical Systems, le plus important fournisseur canadien de solutions de gestion de dossiers médicaux électroniques (DME).
- Air Products and Chemicals, Inc., dans le cadre de l'acquisition de certains actifs de Xebec Adsorption Inc. au coût de 8,6 millions de dollars.
- Jig-A-World Inc., Jig-A-Loo Canada Inc., Polyethics Industries Inc. et Jig-A-World USA Inc., dans le cadre de la vente à une société à dénomination numérique de certains actifs liés à leurs divisions lubrifiants et aérosols respectives au coût approximatif de 3 millions de dollars.
- Société en commandite Gaz Métro Plus, dans le cadre de la vente de la totalité de sa participation dans HydroSolution qui détient un important parc locatif de chauffe-eau électriques. La participation a été vendue à une filiale de Groupe Confort Inc. pour une somme d'environ 45,5 million \$.

Services bancaires et financiers

- Société en commandite immobilière Homburg Canada et HCR LP (SC Calgary 2012) (collectivement les « emprunteurs »), en tant qu'emprunteurs, et HCR LP (SC Calgary) (le « garant »), en tant que garant, à l'égard d'une facilité



Antoine Stebenne



Mark Brender



Guy Savard



Chris Main

de crédit-relais d'acquisition garantie d'un capital de 140 000 000 \$ CA en vertu d'une convention de facilité de crédit-relais d'acquisition datée du 23 janvier 2012 et conclue par les emprunteurs, le garant et les prêteurs qui y sont partie de temps à autre. La Banque Toronto-Dominion a agi en tant que preneur ferme et agent administratif, et Valeurs Mobilières TD a agi à titre de chef de file et de syndicataire.

- Gaz Métro inc., en tant qu'emprunteur, et Société en commandite Gaz Métro, en tant que caution, à l'égard d'une facilité de crédit d'exploitation garantie d'un montant en capital de 600 000 000 \$ CA, en vertu d'une convention de crédit datée du 2 mars 2012.
- Corporation Fiera Capital en tant qu'emprunteur, à l'égard d'une facilité d'acquisition à terme non garantie d'un capital de 108 000 000 \$ CA et d'une facilité d'exploitation non garantie d'un montant en capital de 10 000 000 \$ CA, en vertu d'une convention de crédit datée du 30 mars 2012.
- Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada et La Banque Toronto-Dominion, en tant que co-chefs de file, à l'égard de facilités de crédit à terme d'un montant en capital de 1 245 000 000 £ et d'une facilité de crédit d'exploitation subsidiaire d'un montant en capital de 1 500 000 000 \$ CA, lesquelles ont été mises à la disposition de Groupe CGI inc. par un syndicat de prêteurs aux fins du financement de l'acquisition au comptant, par une filiale en propriété exclusive de Groupe CGI inc., de la totalité du capital-actions ordinaire et émis de Logica plc, en vertu d'une convention de crédit datée du 31 mai 2012.

Financement d'entreprises et valeurs mobilières

- Capital Nobel Inc. dans le cadre de son premier appel public à l'épargne comme société de capital de démarrage.
- Osler a représenté Aéroports de Montréal, dans le cadre de l'émission d'obligations à revenu totalisant un capital de 250 millions de dollars. Cette émission consiste en des obligations de série K portant intérêt à 3,919 % et venant à échéance en septembre 2042. Marchés mondiaux

CIBC inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. ont agi conjointement comme chefs de file.

- TELUS Corporation, dans le cadre de ses propositions visant à remplacer sa structure à deux catégories d'actions par une structure à une catégorie d'actions avec droit de vote en circulation, et des courses aux procurations avec Mason Capital Management LLC.
- Les acquéreurs initiaux, dans le cadre du placement de billets de premier rang (2012) de New Gold Inc. d'un capital de 300 millions de dollars.
- Les acquéreurs initiaux, dans le cadre du placement de billets de premier rang de New Gold Inc. d'un capital de 300 millions de dollars américains et de 500 millions de dollars américains, en avril et novembre 2012.
- Osler a agi à titre de conseillers juridiques canadiens de JP Morgan dans le cadre d'un placement de billets de 500 000 000 \$ US par New Gold Inc.
- Osler a agi à titre de conseillers juridiques canadiens de JP Morgan Securities LLC et les autres acheteurs initiaux, dans le cadre d'un placement privé par New Gold Inc. de billets de premier rang d'un capital de 500 millions de dollars américains aux États-Unis et au Canada. La clôture du placement a eu lieu le 14 novembre 2012.
- Gaz Métro inc. et société en commandite Gaz Métro, dans le cadre des transactions de financement de l'acquisition par Gaz Métro de Central Vermont Public Service Corporation.
- Neptune Technologies & Bioressources Inc., dans le cadre de son placement d'actions ordinaires d'une valeur de 34,1 millions de dollars par voie de prospectus au Canada et aux États-Unis.
- Société en commandite Gaz Métro, dans le cadre de la vente, par l'entremise de sa filiale Gaz Métro Plus, de la totalité de sa participation dans HydroSolution à une filiale de Groupe Confort Inc.

Capital de risque – Opérations de financement

- Hopper Inc., dans le cadre de rondes de financement sous forme d'actions de catégorie B et C totalisant 20 millions de dollars.



Alain Fournier



Suzanne Côté

- Iget.it Inc., dans le cadre d'une ronde de financement sous forme d'actions de catégorie A.
- Investissement Québec et Capital Régional Coopératif Desjardins (en partenariat avec d'autres actionnaires existants), dans le cadre de l'acquisition de la participation de 62,4 % détenue par l'entreprise française de technologie de l'information GFI Informatique S.A. dans Groupe GFI Solutions pour un prix total de 75 millions de dollars
- Real Ventures, iNovia, Tandem et BDC Capital de risque, dans le cadre de placements de capital de risque.

Fiscalité – Finance corporative

- Osler a représenté Financière Banque Nationale Inc., l'unique placeur pour compte, dans le cadre de l'émission par Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine de 55 millions de dollars de débentures non garanties de premier rang à 4,434 %, échéant en 2042. Moody's a attribué la cote de crédit « Aa2 » stable aux débentures. La clôture du placement a eu lieu le 23 octobre 2012. Le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine à Montréal est le plus grand centre mère-enfant au Canada et l'un des quatre plus importants centres pédiatriques en Amérique du Nord.

Litiges significatifs – Dossiers corporatifs

- Association of Ontario Chicken Processors, dans le cadre de procédures en révision judiciaire à l'encontre de décisions rendues par la Régie des marchés agricoles et alimentaires traitant d'une nouvelle Convention de mise en marché pour la volaille et les règlements afférents à celle-ci (mandat conjoint avec Turkstra Mazza Associates).
- PricewaterhouseCoopers Inc, à titre de séquestre aux actifs de Georges Marciano.
- Bourse de Toronto, dans le cadre de l'offre publique d'achat hostile formulée par AbitibiBowater Inc. pour l'acquisition de Fibrek Inc.
- General Motors du Canada limitée, dans le cadre de divers recours en injonction et en arbitrage institués par

d'anciens concessionnaires à la suite de la restructuration non judiciaire effectuée par celle-ci en 2009-2010.

Recours collectifs

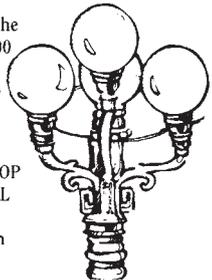
- Imperial Tobacco Canada limitée, dans le cadre de sa défense opposée à deux recours collectifs portant sur la responsabilité du fait du produit.

Insolvabilité et Restructuration

- Homburg Invest Inc. et d'autres sociétés du même conglomérat immobilier, dans le cadre de leur restructuration transfrontalière sous le régime de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et plusieurs litiges connexes.
- Systèmes Mechatronix Inc., un fabricant de simulateurs de vol de pointe, dans le cadre de sa restructuration.
- TELUS Corporation, dans le cadre de la restructuration proposée de sa structure du capital à deux catégories d'actions en une seule catégorie d'actions ordinaires, et de sa course aux procurations avec Mason Capital Management LLC au sujet de cette proposition. PricewaterhouseCoopers, dans le cadre de son mandat de séquestre intérimaire des actifs canadiens de Georges Marciano.
- Le détaillant de vêtements et accessoires de mode Betsey Johnson Canada Ltd, dans le cadre de sa proposition à ses créanciers, qui fut unanimement acceptée.

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30



1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733

Le cocktail des Fêtes du CRAC...à craquer !

Selon la tradition instaurée par le CRAC depuis plusieurs années, 150 fournisseurs, associés, amis et professionnels du droit se réunissent au restaurant italien montréalais «Le Muscadin» pour marquer la fin de l'année et le début de la prochaine. Ce fut encore une fois un grand succès.

Certains prétendent (à vous de juger via ces quelques photos qu'a captées Me Richard Gareau, le gourou de la propriété intellectuelle chez CRAC) que c'est à cet endroit qu'on y retrouve les plus belles femmes et une ambiance conviviale que le personnel de cet établissement réussit à chaque année à créer pour le plus grand plaisir des invités dont les papilles gustatives sont sollicitées, émoussées grâce aux fromages, au prosciutto, aux fines pâtes italiennes dans leur sauce et aux desserts italiens hors du commun avec une fontaine où coule le chocolat. Mama mia !

Le tout agrémenté de vins capiteux italiens qui coulent à flot dans des verres peu profonds de manière à permettre de s'amuser, de déguster, sans abuser.

Puis, une musique flotte dans l'air avec des airs italiens connus qui émanent d'une mandoline qu'un musicien renommé promène à travers les petits groupes qui se sont attardés pour profiter de ces moments de bonheur.

Me Thérèse Fredette, qui était présente, de retour de nombreux voyages au cours de la dernière année, - elle s'attaquera maintenant au Japon- dit-elle) qui avait débuté cette soirée des Fêtes très courue, a passé le bâton du pèlerin à sa nièce, Me Annie Fredette, directrice-générale du CRAC/D-H de Montréal. Elle a aussi hérité des qualités d'hôtesse de «Thé», diminutif pour Thérèse, la fondatrice du CRAC.



L'équipe des services corporatifs de chez Spiegel Sohmer



Mme Yuliya Vasilieva de chez La Roche Rouleau & Associés, et M. Denis Livernoche, directeur du département des recherches de noms chez CRAC, D+H.



Me Annie Fredette, avocate et directrice principale du CRAC, D+H



Me Madeleine Cadieux, avocate et directrice des services corporatifs chez CRAC, D+H et Me Patric Besner, avocat chez Besner, Avocats d'affaires



le Parchemin

D E P U I S 1 9 6 6

Qualité et raffinement



- Bijouterie
- Horlogerie
- Librairie
- Écriture & Cie
- Godiva
- Cadeaux



**En présentant votre carte du barreau,
recevez votre carte privilège**



Sondage Léger Marketing
Meilleure bijouterie
16 années consécutives

© **Métro Berri-UQAM**, 505, rue Sainte-Catherine Est,
Montréal (Québec) H2L 2C9, Canada
Téléphone : 514 845-5243 télécopieur : 514 845-5264

© **Place des Arts**, 175, rue Sainte-Catherine Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1Z8, Canada
Téléphone : 514 849-8333 télécopieur : 514 844-6485

www.parchemin.ca

En souscrivant notre contrat d'assurance vie temporaire de **750 000 \$** et en le conservant jusqu'à la retraite, combien auriez-vous épargné par rapport aux contrats des autres assureurs?

Un homme de 30 ans aurait épargné plus de **41 275 \$***

Une femme de 45 ans aurait épargné plus de **18 956 \$***

Un homme de 40 ans aurait épargné plus de **51 762 \$***



Si ces épargnes vous étonnent, c'est le temps d'en discuter.

Notre objectif d'absorber nos coûts, combiné à un pouvoir d'achat collectif impressionnant, nous permettent de vous offrir à vous, à votre famille et au personnel du cabinet une couverture d'assurance-vie à des taux beaucoup plus bas que ceux offerts par d'autres fournisseurs d'assurance. Cela nous permet aussi de vous offrir d'importantes caractéristiques intégrées qui sont inexistantes ou offertes avec un supplément avec d'autres assureurs.

Considérez les nombreux avantages des assurances de l'AABC. Pour en savoir plus ou pour souscrire l'assurance, composez le 1 888 873.2986 pour parler à votre représentant autorisé de l'AABC ou visitez le www.barinsurance.com.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN
Pour les avocats, par les avocats

Informez-vous sur notre garantie d'augmentation automatique et comment y être admissible pour doubler votre couverture d'assurance-vie temporaire sans avoir à soumettre une autre preuve de bonne santé!

* Estimation des épargnes approximatives fondée sur une comparaison du coût total à 65 ans entre une police d'assurance-vie temporaire renouvelable de 10 ans et la couverture d'assurance vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC aux taux réguliers non-fumeurs. Les coûts incluent l'avenant d'exonération des primes, une garantie très importante qui acquitte vos primes si une maladie ou un accident grave vous empêche de travailler.

Le coût compétitif le moins élevé est fondé sur le classement des primes des assureurs obtenu avec le logiciel de comparaison de l'industrie LifeGuide, au 17 février 2012. LifeGuide est une marque déposée de Compuoffice Software Inc. L'AABC n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions du logiciel.

Le coût de l'AABC ne comprend pas la TPV de l'Ontario ou la TVQ du Québec (le cas échéant).

Bien que les taux de la couverture d'assurance-vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC ne soient pas garantis et peuvent varier selon les résultats, nous avons de longs antécédents de stabilité, de réduction des taux et de garanties rehaussées sans coût additionnel. De plus, votre montant nominal est garanti et votre couverture ne s'annule pas si vous quittez la profession juridique.

L'assurance vie temporaire de l'AABC à capital constant jusqu'à 80 ans est prise en charge par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.